

Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, a interpellé le gouvernement sur la rémunération des aides à domicile. Alors qu'un avenant à la convention collective de leur branche a été approuvé par la commission nationale d'agrément, cet avenant n'est toujours pas agréé par le gouvernement. Or celui-ci se traduirait par une augmentation de 12,5 % de la masse salariale de ces professionnels, dont les rémunérations sont trop faibles. Il a demandé que cet avenant soit agréé.

S'agissant des aides-soignants travaillant au sein des services de soins infirmier à domicile, il a demandé qu'ils bénéficient des mêmes revalorisations de leurs salaires que celles dont bénéficient depuis le « *Sécur de la santé* » leurs collègues qui sont employés au sein d'établissements publics. C'est pour Jean-Pierre Sueur une question de justice.

> La [question](#) sur les aides à domicile

> La [question](#) sur les aides-soignants